

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

DU 10 mars 2026

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 3

Date de convocation : 02/03/2026

Présidence de : M. Laurent Thieffaine

Quorum : 14

Nombre des présents début de séance: 16

Nombre de votant : 17

Nombre d'absents excusés : 1

Sommaire des questions traitées :

Ordre du jour

- **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration précédent**
- **Structure 2026-2027**
- **Dotation Horaire Globale 2026-2027**
- **Label lycée des métiers : proposition de nouvelle appellation : Lycée des métiers des arts visuels et des industries de l'image Jean-François Champollion.**
- **Réflexion sur les changements d'horaires à partir de la rentrée de septembre 2026.**
- **Adhésion au club école entreprise de la Région académique Occitanie**
- **Prise en charge des frais de déplacements des élèves en PFMP**
- **Convention avec l'Aroeven concernant la formation BAFA**
- **Convention constitutive du groupement de commande entre EPLE**
- **Contrat Internet Bouygues Telecom**
- **DBM pour information et vote**
- **Questions diverses**

Le Président

Le Secrétaire de séance

Laurent Thieffaine

Laurence Morel

Présences au conseil

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	M. THIEFFAINE Laurent	X						
	Proviseur Adjoint	Mme LEONARD-SAUNIER Carole	X						
	Secrétaire générale	Mme ROUSSET Christine	X						
	CPE	M GOMEZ DE MERCADO Laurent	X						
	DDFPT	M Arnaud CHAMBON	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	M. BOURGI Hussein		X		M CANAYER Patrice			
	Collectivité de rattachement	Mme BOURGUET Zina		X		Mme THOMAS Sylvie			
	Commune siège	M. JOUVE Régis	X						
	Communauté de communes	M. MODOT Bernard		X					
Personnalité qualifiée									
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	M Jérôme LENOBLE	X			Mme Julie RAYMOND			
		Mme Albine BENOIT	X			Mme Christine CARLES			
		M Thierry MICHEL	X			Mme Nathalie GINIES			
		Mme Karine HAMEL	X						
		Mme Aude BARDY	X			Mme Nathalie HOUY			
		M Franck BARBOZA		X		M Stéphane POLESE			
		M Thibault VIGIER	X			Mme Anouk BERQUIN			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante								
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	M Ollivier SERRES	X			Mme Emmanuelle JOURNET			
		Mme Céline FRAMBOURG	X			Mme Christel DONAT			
		M Cyrille HASTOY		X		Mme Fannie DUCHIER			
		M Daniel SASTRE				Mme Mathilde TASTE-VIN			
		Mme Carine LOJACONO	X			M Loris LHERMITTE			
	Elèves	M Mathieu PIERI	X			M Hugo VOYES			
		Mme Adèle MAZZAROL		X					
		M Mathis DEMONTERO	X						

		Mme Kaena VUILLAUME	X					
		M Gabriel CHEVALIER	X					
Total					17			
Invités	Mme Laurence MOREL	Proviseure adjointe	X					

Introduction

Monsieur le proviseur ouvre la séance à 17h15.

Mr Modot, représentant de la communauté des communes, est excusé.

Secrétaire de séance : Madame Morel

Avant de dérouler l'ordre du jour et en préliminaire, Monsieur le Proviseur informe vouloir aborder 2 points :

- Les travaux de restructuration du lycée
- La pause numérique en 2026-2027.

Il précise que le point 2 a été évoqué en CVL le 9 mars 2026.

Concernant les travaux de restructuration. Cette démarche s'inscrit dans une volonté partagée par le lycée et la région. Cette dernière souhaiterait ôter les préfabriqués (9 salles de cours) pour des raisons financières. Le lycée, de son côté, souhaite faire évoluer la structure du lycée suite au départ de la filière CIEL vers Courmonterral. L'idée est de repositionner les filières restantes et restructurer certaines zones (salle des professeurs, lingerie et vestiaires pour les agents, création d'un pôle médico-social, vies scolaires communes etc.) La réorganisation des espaces permettra une meilleure cohérence pédagogique. En effet, il est prévu de centraliser dans le bâtiment G au premier et second étage le BTS MAV en capacité à terme d'accueillir les 5 options. Les locaux laissés vacants par le BTS PTSL accueilleront la spécialité SI au rez-de-chaussée du bâtiment E. Une salle informatique sera localisée au rez-de-chaussée du bâtiment F actuellement occupé par le BTS MAV et le Fablab.

La création du pôle médico social permettra une fluidité dans la prise en charge des élèves. Les 3 vies scolaires seront regroupées et la proximité de l'AS, de l'infirmière et des Psyen amélioreront la communication entre ces services. Enfin, les locaux actuels des vies scolaires seront pour certains des lieux de stockage de manuels scolaires et de premiers équipements, pour d'autres des pièces de rendez-vous familles/enseignants.

Le 20 février, des plans ont été soumis à la région qui a validé le projet élaboré par l'équipe de direction. La temporalité doit être définie prochainement mais les premiers travaux devraient débuter en milieu d'année scolaire.

M. Serres s'inquiète du respect de la confidentialité si le pôle médico-social est dans le même bâtiment que la vie scolaire. M. Thieffaine le rassure et explique la fonctionnalité de cette disposition.

Madame Bardy demande ce que deviendra l'espace libéré vers le bâtiment J. Il lui est répondu que des parkings ou des espaces verts pourraient être mis.

Madame Benoit demande à ce que les fuites d'eau dans le CDI soient réparées à cette occasion. Madame Rousset lui indique que le lycée n'attend pas la mise en œuvre de travaux pour procéder aux réparations courantes.

Il est précisé que c'est la région qui procèdera aux appels d'offres mais que beaucoup de travaux sont des petits travaux hormis l'aménagement du bâtiment G.

Concernant la pause numérique, Monsieur Thieffaine indique qu'il inscrit cette démarche dans le cadre d'une décision gouvernementale. Il précise avoir débuté une réflexion avec le CVL quant aux lieux où le téléphone portable ne serait pas autorisé. Il a été évoqué le hall de l'établissement, l'infirmerie, la MDL et une continuité de l'interdiction amorcée déjà à la restauration. A ce jour, aucune décision n'a été prise, des concertations doivent encore avoir lieu.

1/ Approbation du procès-verbal du CA du 04 novembre 2025

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du précédent CA est soumis au vote.

Vote : Adoption à l'unanimité des 17 votants.

2/ Structure et DGH

Monsieur le Proviseur explique le principe de la DGH. Il précise ensuite que la structure de l'établissement va évoluer puisqu'il y aura à la rentrée 2026-2027 le départ de la filière CIEL vers Cournonterral (-250 élèves), l'ouverture d'une 8ème classe de Terminale Générale et l'ouverture d'une FCIL (hors DGH) photographe vidéaste drone. Le départ de la filière CIEL aura un impact sur les postes des enseignants. 7 postes d'enseignants titulaires sont transférés au lycée de Cournonterral, et une mesure de carte scolaire touche une enseignante en arts, une en lettres-anglais et un en EPS. Cet impact avait été travaillé en amont puisque plusieurs postes étaient pourvus depuis 3 ans par des contractuels afin de minimiser le nombre de mesures de cartes scolaires au moment de l'ouverture du lycée de Cournonterral.

A la rentrée prochaine, les effectifs de l'établissement seront de 1544 élèves (1274 élèves LGT et 270 élèves lycée professionnel)

La DGH accordée est de 480.5 heures pour le LP et 1655.50 heures pour le LGT.

Le proviseur explique comment est utilisée la marge d'heures : dédoublements dans certaines disciplines, augmentation du nombre de groupe en Spé ou SNT, AP etc.

Monsieur Thieffaine précise avoir discuté en amont à deux reprises durant des conseils pédagogiques de la répartition des heures allouées.

Il précise également que le parcours Y changera probablement de forme et de durée.

Il n'y a pas de question.

La structure est mise au vote et adoptée à l'unanimité des 17 votants.

La DGH du LP est mise au vote et adoptée à l'unanimité des 17 votants.

La DGH du LGT est mise au vote et adoptée à l'unanimité des 17 votants.

3/ Labellisation lycée des métiers

M le proviseur indique que la validité de la labellisation cesse en 2026. Compte-tenu du départ de la filière CIEL, il paraît opportun de modifier l'appellation. Il a été proposé aux enseignants le terme : Lycée des

métiers des arts visuels et des industries de l'image Jean-françois Champollion. Une seule autre proposition de dénomination a été faite par un enseignant mais elle était trop restrictive et n'a pas pu être retenue.

L'appellation est approuvée à l'unanimité des 17 votants

4/ Réflexion changement d'horaires

M. Le proviseur indique que la réflexion n'a pas été engagée à ce stade et qu'il convient d'aborder ce point ultérieurement.

5/ Adhésion club entreprise région académique Occitanie

Le renouvellement de cette adhésion permet d'obtenir certains financements de déplacements d'élèves lors de formations (égalité filles-garçons notamment) ou encore de participer à des groupes de réflexion comme par exemple sur l'insertion des élèves de bac professionnel en BTS.

Le renouvellement de l'adhésion est approuvé à la majorité des 17 votants, 1 abstention.

6/ Prise en charge des frais de déplacement des élèves en stage et en PFMP

En 2019, les modalités de prise en charge des déplacements avaient été votées. A l'époque ni le BTS MAV ni le DNMADE n'étaient présents dans l'établissement.

Les frais de déplacement sont actuellement à la hausse car les étudiants choisissent souvent des lieux de stage plus lointains géographiquement. A ce jour, 866,76€ /1100€ sont consommés.

Une évolution est à la réflexion. Il est envisagé de passer à un forfait de 75 euros pour les boursiers sur les trajets 31 à 100 km et 150 euros pour les boursiers sur les trajets supérieurs à 100 km. Les éléments définitifs seront votés au prochain CA.

7/ Convention avec Aroeven formation Bafa

Convention existante depuis 5 ans qui permet à 30 élèves chaque année de bénéficier du Bafa à un moindre coût.

Le renouvellement de la convention est approuvé à l'unanimité des 17 votants.

8/ Convention constitutive du groupement de commandes entre EPLE

Madame Rousset explique le fonctionnement et les modalités de reconduction de l'adhésion au groupement de commandes de produits non alimentaire porté par le lycée Mermoz de Montpellier. Le coût pour le lycée est de 20€ TTC par an pour le marché relatif aux fournitures administratives et papier de reprographie, cette adhésion est signée pour 1 an reconductible 2 fois.

Le renouvellement de l'adhésion à la convention est approuvé à l'unanimité des 17 votants.

9/Contrat Internet Bouygues

Les enseignements du BTS Audiovisuel nécessitent un débit supérieur à celui actuellement en place. Il est nécessaire de souscrire un second abonnement afin d'avoir une fibre dédiée. Le coût est de 171,40€ (accès fibre)+50 € (firewall) HT / mois sur 60 mois.

La souscription est adoptée à l'unanimité des 17 votants.

10/ DBM pour information et vote

La secrétaire générale présente les informations présentées dans la DBM pour information et indique que la DBM pour vote sera présentée au prochain CA après le vote du compte financier 2025.

11/ Questions diverses

Les parents d'élèves demandent le bilan des conseils de classe « allégés ». Monsieur le proviseur indique que le bilan est mitigé, il n'a pas été constaté de gain de temps ou d'efficacité flagrant.

Mme Bardy demande si on connaît l'incidence du transfert de la filière CIEL sur les AESH ; Monsieur le proviseur indique que nous n'avons pas, pour le moment, connaissance de l'impact du départ de la filière sur les AESH, les AED, les agents.

Les questions étant épuisées, le CA se clôture à 19h20.